



Travail aidé : où en sont les ophtalmologistes ?

Conférence de presse du 5 février 2021

#TravailAidé #ZéroDélai #Ophtalmologie #SNOF

@snof_org @snof_presidence

Agenda

1. Le travail aidé poursuit son développement
2. Le développement du travail aidé en Région
3. Le cabinet d'ophtalmologie poursuit sa transformation
4. Point sur la démographie des ophtalmologistes en France
5. Quel impact du travail aidé sur les délais de RDV ?
6. L'accès aux soins oculaires en France
7. Les priorités pour améliorer l'offre de soin sur le territoire

Le travail aidé poursuit son développement

Méthodologie

- Enquête annuelle par questionnaire inséré dans le bulletin d'adhésion au SNOF et visant à évaluer l'équipe de soins autour de l'ophtalmologiste
- Terrain : recueil 1er janvier au 7 octobre 2020
- **Particularité : couvre les périodes pré-confinement, 1er confinement et post-confinement**
- **1517 participants.** N'ont été retenus que les ophtalmologistes libéraux en secteur 0, 1 et 2.
 - Seulement 9 étaient en secteur 0 (non conventionné, encore appelé secteur 3). 1 seul OPH était en travail aidé.
 - 528 OPH en secteur 1 et 979 en secteur 2.
- 64% de participation (**61% en 2019**)
- *Questionnaire :*
 - ✓ *Renseignements généraux (sexe, date de naissance, secteur d'exercice, région, ville)*
 - ✓ *Nombre d'ophtalmologistes dans le cabinet*
 - ✓ *Nombre d'orthoptistes (salariés/libéraux)*
 - ✓ *Nombre d'infirmières*
 - ✓ *Nombre d'opticiens/assistants médicaux*
 - ✓ *Secrétariat physique sur place ou non*

Méthodologie : les adhérents du SNOF sont représentatifs de l'ensemble des ophtalmologistes libéraux

2020	Ensemble des OPH libéraux	Enquête adhérents SNOF 2020
Hommes	59,0%	58,4%
Femmes	40,9%	41,6%
secteur 1	38,5%	34,7%
secteur 2	61,0%	64,6%
S2 Optam	22,5%	19,2%
OPH < 50 ans	34,1%	35,40%
OPH > 50 ans	65,9%	64,60%

Sources : Drees, SNIIRAM, SNOF

L'équipe pluri-professionnelle en chiffres clés

Les ophtalmologistes accélèrent la mise en œuvre du travail aidé

- 71% des ophtalmologistes sont en travail aidé, versus 63% en 2019
 - Soit une progression de 8 points en un an
- Si le travail aidé a diffusé dans toutes les classes d'âge, les jeunes ophtalmologistes (- de 50 ans) font particulièrement appel à cette organisation en équipe pluriprofessionnelle : ils sont plus de 85% à avoir recours au travail aidé.

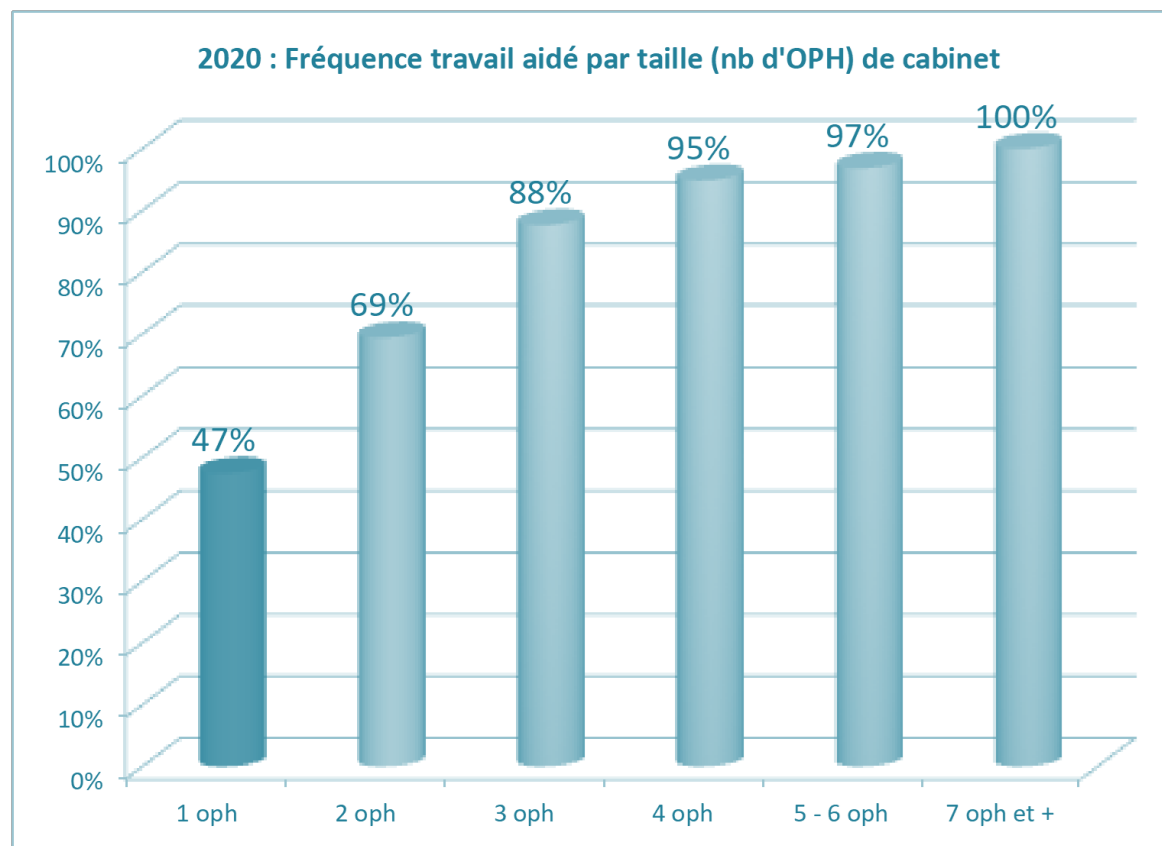
TOTAL % EN TRAVAIL AIDE	
Ophtalmologistes de moins de 50 ans	86,2%
Ophtalmologistes de 50 ans et plus	62,3%
Ensemble OPH	70,8%

- Si les orthoptistes restent de loin les aides les plus fréquentes et les plus nombreuses, les autres types aides sont déjà utilisés par un peu plus d'un tiers des ophtalmologistes et viennent compléter l'équipe de soins.

TRAVAIL AIDE : % suivant aide orthoptique ou autre	% OPH
% total OPH en travail aidé avec des orthoptistes	64,2%
% total OPH en travail aidé avec autres aides	35,4%

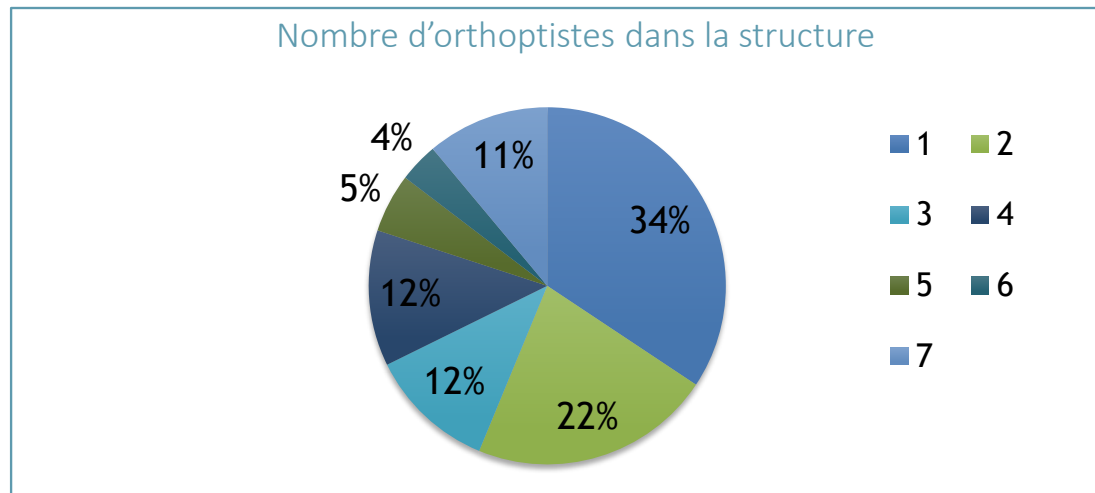
Dans quel type de cabinet se développe le travail aidé ?

Le travail aidé est plus fréquent dans les cabinets de groupe et quasi généralisé à partir de 3 ophtalmologistes



Les orthoptistes salariés, principale aide des ophtalmologistes

- Près d'un ophtalmologiste sur deux (48) travaille en 2020 avec des orthoptistes (*49% en 2019*)
 - 35% en secteur 1 (*34% en 2018*)
 - 56% en secteur 2 (*56% en 2018*)
- On note une stagnation de l'embauche des orthoptistes salariés en 2020
- Dans près d'un cas sur deux (44%), plus de deux orthoptistes sont présents dans la structure



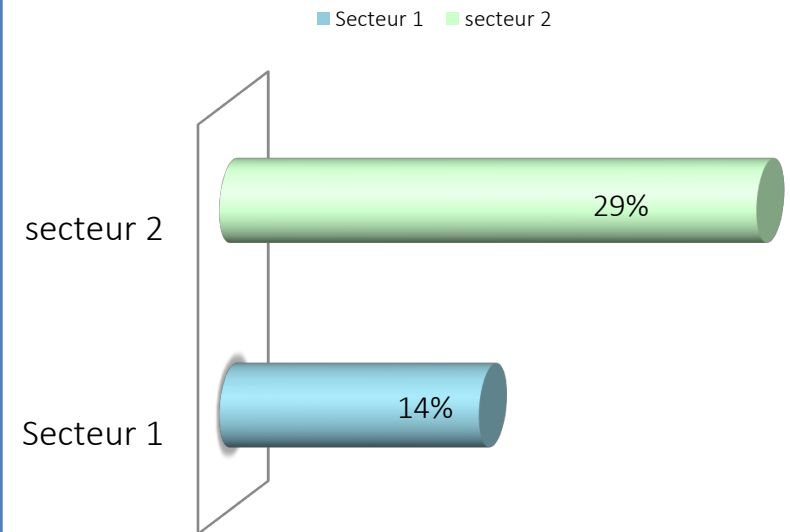
Des orthoptistes libéraux de plus en plus nombreux

- Le nombre d'orthoptistes libéraux collaborant avec les ophtalmologistes est lui en augmentation : 28% en 2020, soit + 5 points en 1 an
- Dans 45% cas, il n'y a pas plus d'un orthoptiste libéral dans le cabinet.
- Dans 43%, ces orthoptistes libéraux travaillent dans des cabinets où il y a aussi des orthoptistes salariés
- Globalement, 12 % des ophtalmologistes travaillent à la fois avec des orthoptistes salariés et libéraux

Les infirmier(e)s, renfort de l'équipe en place

- 23,5% des ophtalmologistes déclarent ainsi travailler avec des infirmier(e)s
 - Un chiffre en hausse de 24% depuis les douze derniers mois.
- Dans la plupart des cas, il n'y a qu'un infirmier(e)s par cabinet, quelque soit sa taille
 - Dans seulement 7 % des cas, les infirmier(e)s constituent la seule aide de l'ophtalmologiste

Fréquence 2028 travail aidé avec IDE



La collaboration avec les assistants médicaux en forte hausse

En forte hausse : + 9 points en 2020 !

- La collaboration avec les assistants médicaux passe ainsi de 2% à 11% en 2020 !
- La raison de cette dynamique : la création d'un statut légal dans le cadre du plan Ma Santé 2022 et d'aides conventionnelles en 2019 (Avenant 7 de la Convention Médicale)

Quelques caractéristiques de la collaboration :

- 9,3% des ophtalmologistes utilisent des assistants médicaux en secteur 1, versus 11,7% en secteur 2
- Les assistants médicaux constituent la seule aide des ophtalmologistes dans 18% des cas
- 76% des assistants médicaux travaillent avec des orthoptistes
- Dans la grande majorité des cas, il n'y a qu'un assistant médical par cabinet, quelque soit la taille du cabinet

Le travail avec les opticiens salariés se renforce

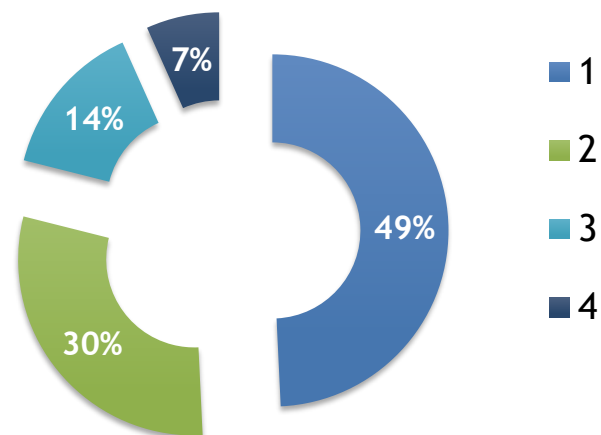
12,7% des ophtalmologistes collaborent avec des opticiens salariés : c'est environ 3 points de plus qu'en 2019

- Ils travaillent avec :
 - Des orthoptistes (80% des cas)
 - Des infirmier(e)s (5% des cas)
 - Seuls avec des ophtalmologistes (13% des cas)
- A noter que les opticiens collaborent moins avec les ophtalmologistes de secteur 1 (8,5%) qu'avec ceux de secteur 2 (15%)
- Il n'y a généralement qu'un opticien par cabinet, quelque soit la taille du cabinet

Enseignements

Le travail aidé se développe rapidement, avec les différents types d'aides disponibles vu les besoins :

- Orthoptiste(s) salarié(s)
- Orthoptiste(s) libéral
- infirmier
- assistant
- opticien



Les ophtalmologistes travaillent de plus en plus avec différents types d'aides (51% en 2020 vs 41% en 2019)... C'est à dire en équipe pluri-professionnelle ! !

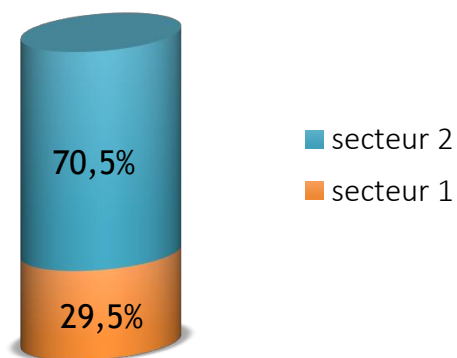
Enseignements

- Cette évolution préfigure ce qui va se produire dans d'autres spécialités avec l'arrivée des « Assistants Médicaux », lesquels peuvent être recrutés sur plusieurs profils (secrétaires médicales – aides soignants – IDE)
- Assez peu de différence significative entre les ophtalmologistes hommes et femmes qui sont en travail aidé.
- Les femmes sont cependant moins souvent en travail aidé (F 64% / H 76%)

	répartition	% 1 aide	> 2 aides
Hommes	58,4%	21,0%	54,8%
Femmes	41,6%	20,1%	43,9%

Enseignements

- Les ophtalmologistes en secteur 1, moins nombreux qu'en secteur 2, sont moins souvent en travail aidé : 60% vs 77%
 - Mais l'écart semble se réduire par rapport à l'année dernière (49% vs 70%)
- Globalement, le travail aidé est concentré à plus des deux tiers sur le secteur 2
- Cela justifie les contrats d'aide à l'embauche en secteur 1 et OPTAM : contrat de coopération pour les soins visuels / contrat d'embauche d'un assistant médical (Avenant 7 à la Conv. Méd.)

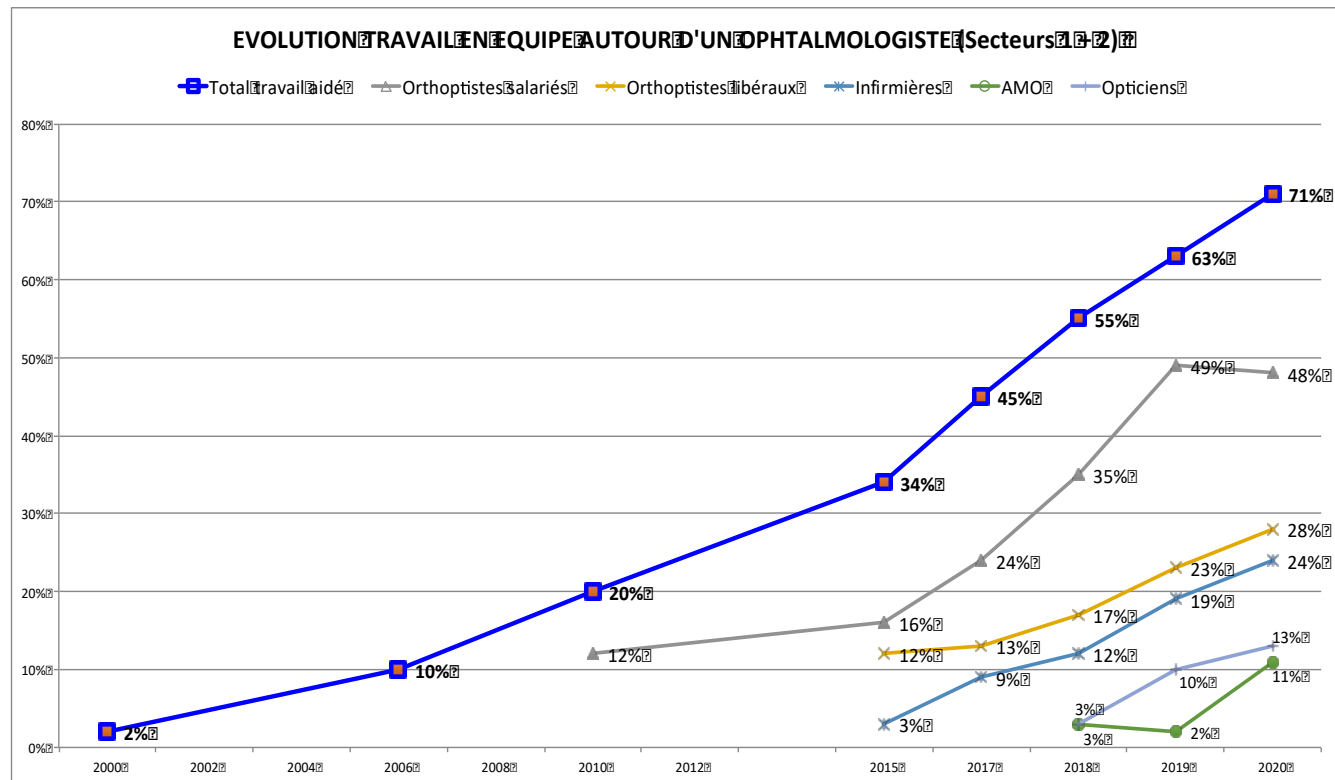


Le travail aidé en forte progression

Le travail en équipe : une évolution exponentielle depuis 2000

Chiffres globaux tous secteurs confondus

- Une croissance importante hors orthoptistes salariés
- Une accélération soutenue depuis le rapport IGAS de 2015

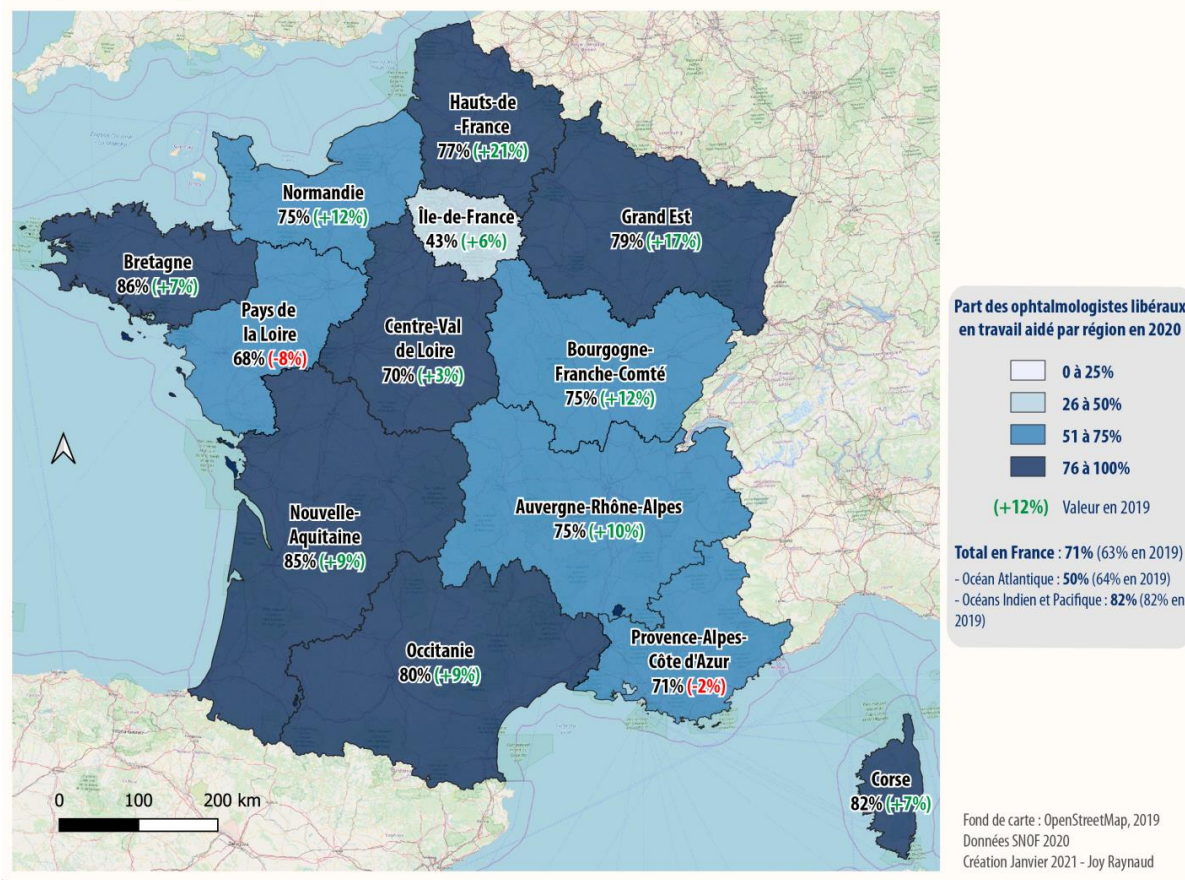


Le travail aidé, en hausse dans la majorité des régions

- 71% des ophtalmologistes libéraux exercent en travail aidé en France en 2020, soit 8% de plus qu'en 2019.
- La plupart des régions sont en croissance, parfois fortement.
- Toujours un retard important en Ile de France.

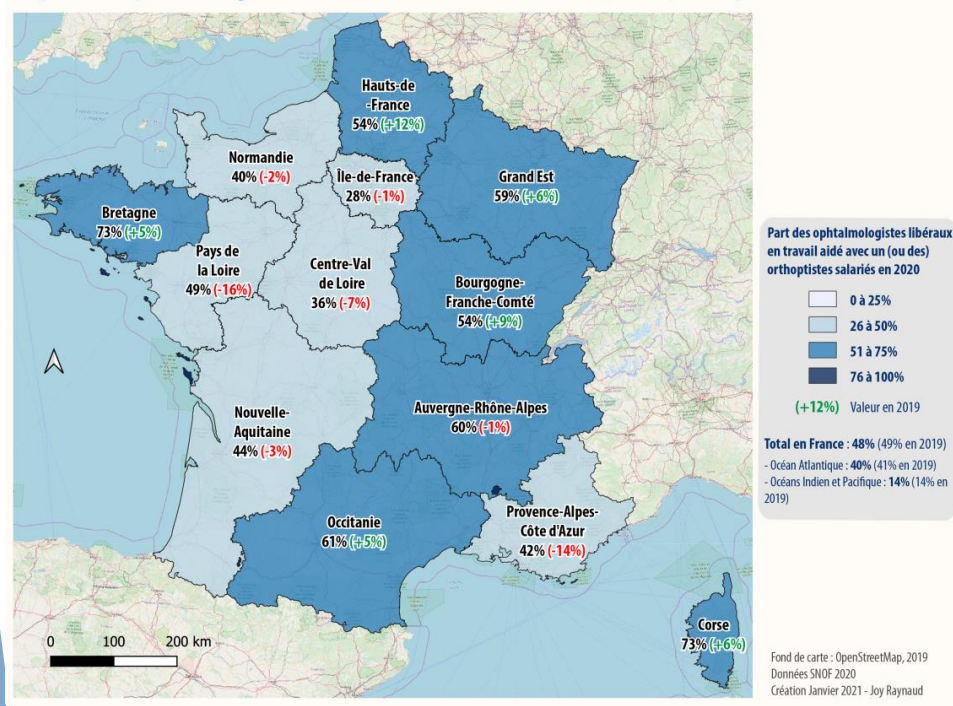
NB : La baisse de 8% en Pays de la Loire est certainement liée à une baisse de la participation de gros cabinets de cette région à l'enquête en 2020.

La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé en France en 2020

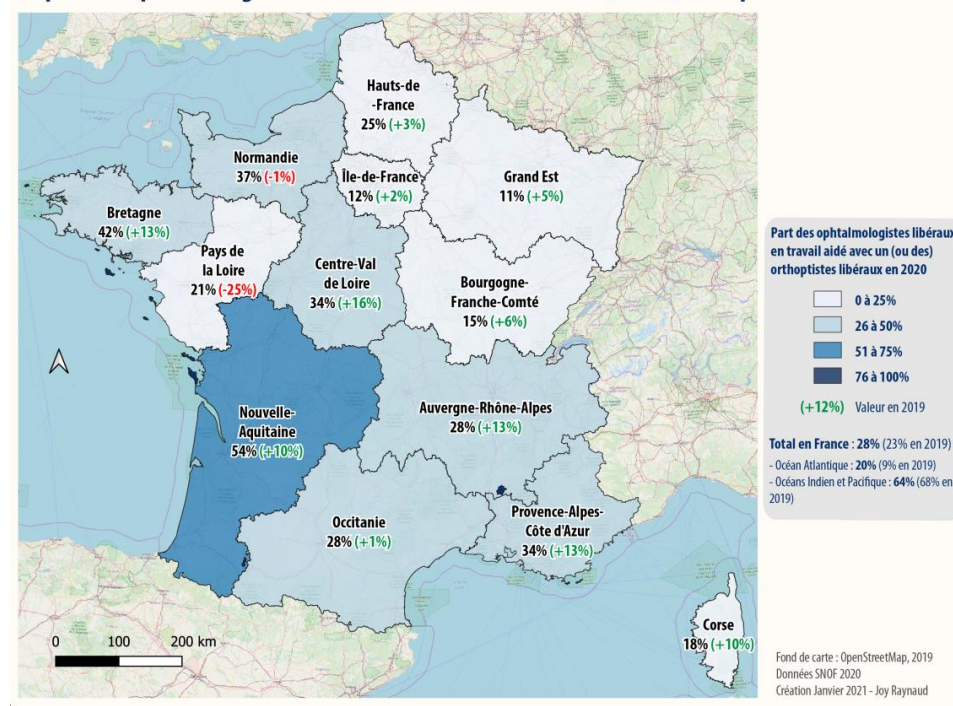


La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des orthoptistes salariés ou libéraux

La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes salariés

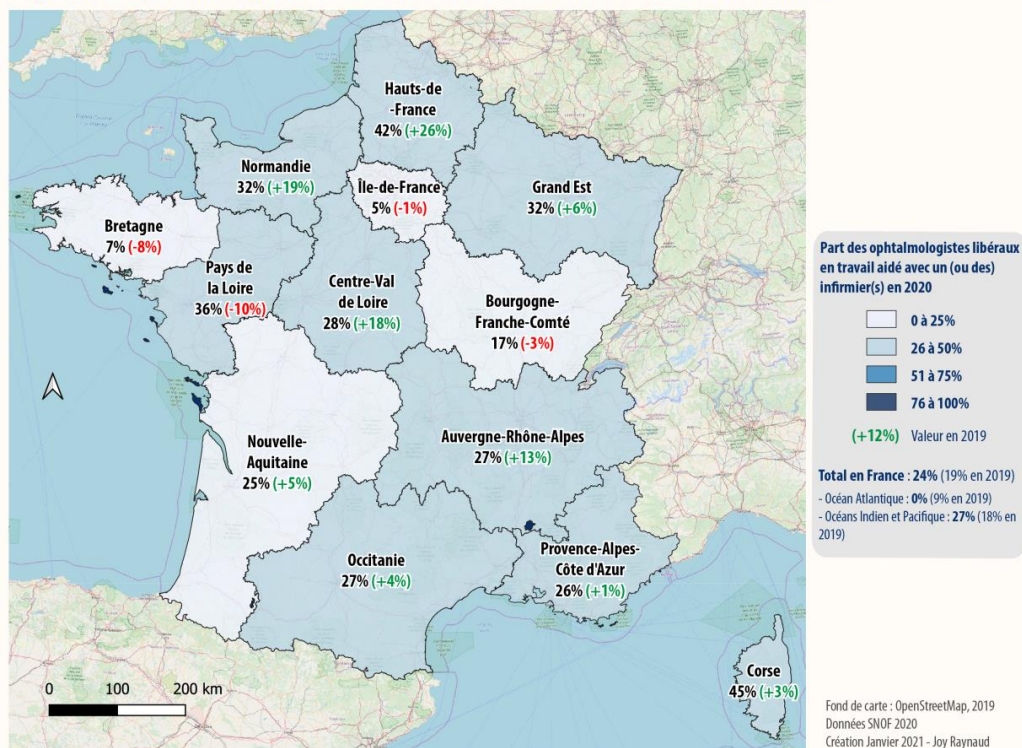


La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes libéraux

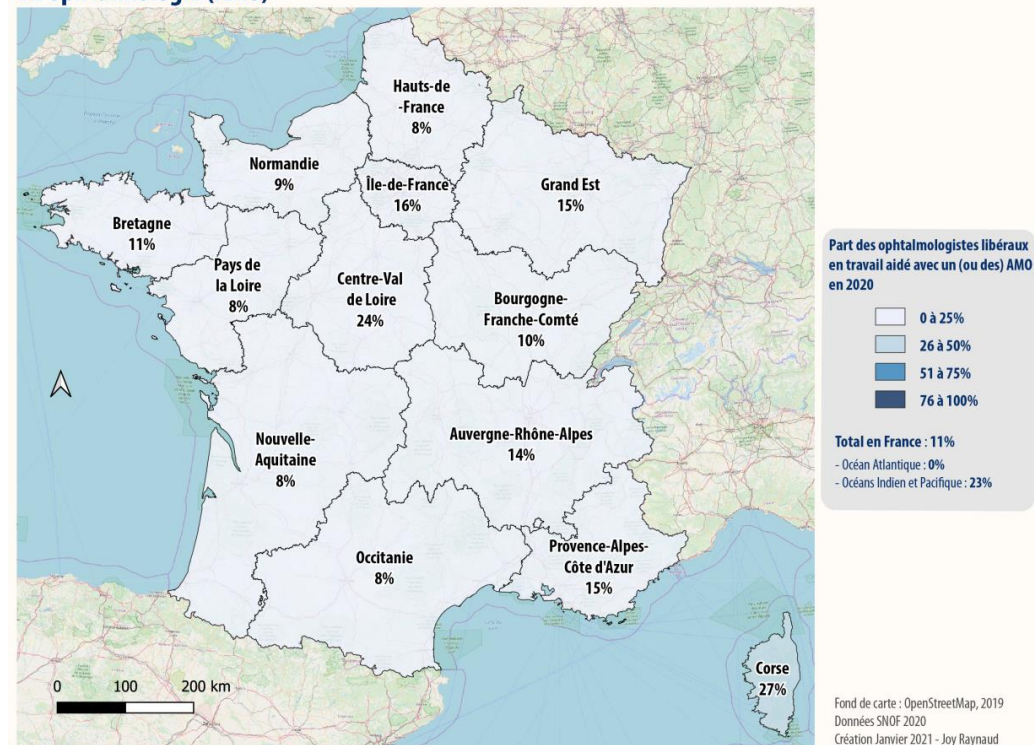


La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des infirmier(e)s et assistants médicaux

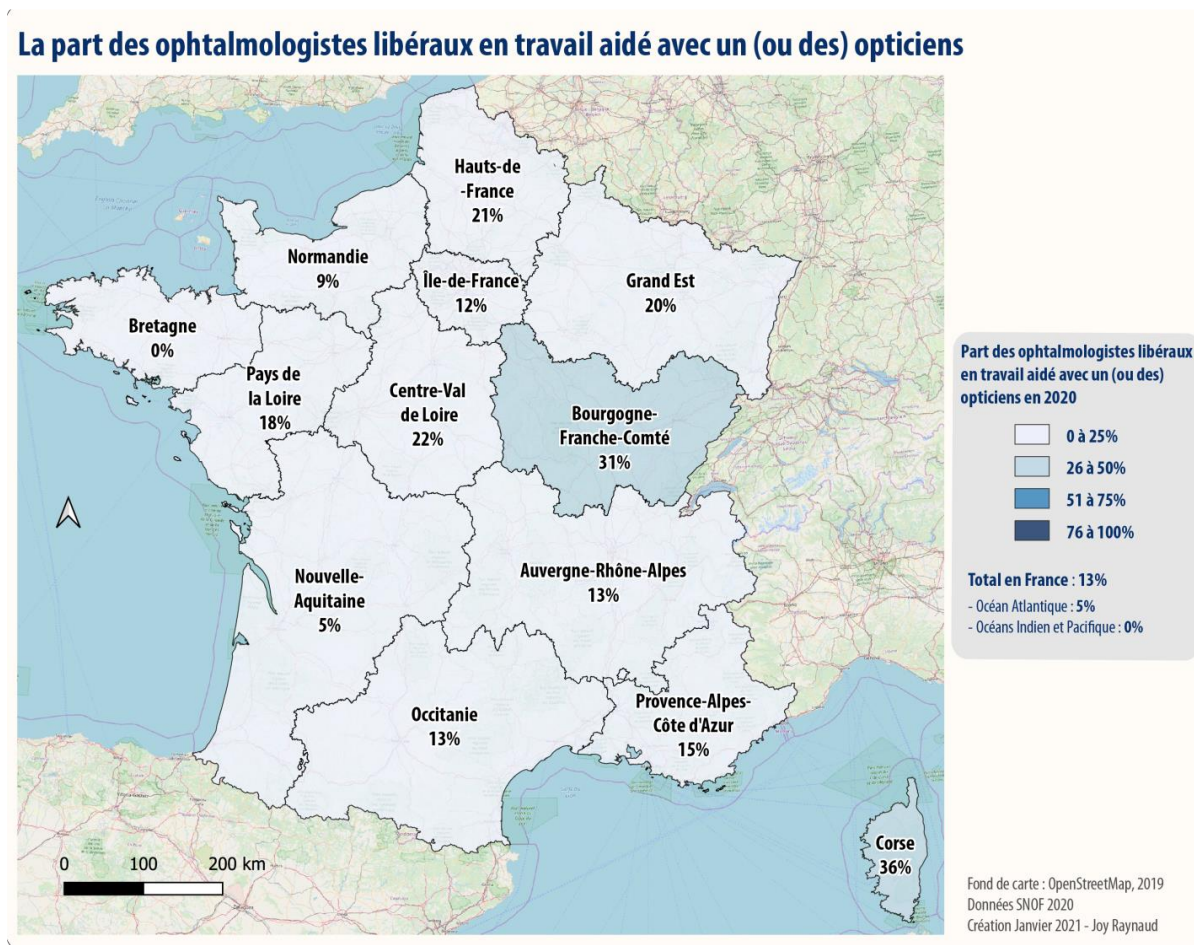
La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) infirmiers



La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) assistants médicaux en ophtalmologie (AMO)



La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des opticiens



En résumé

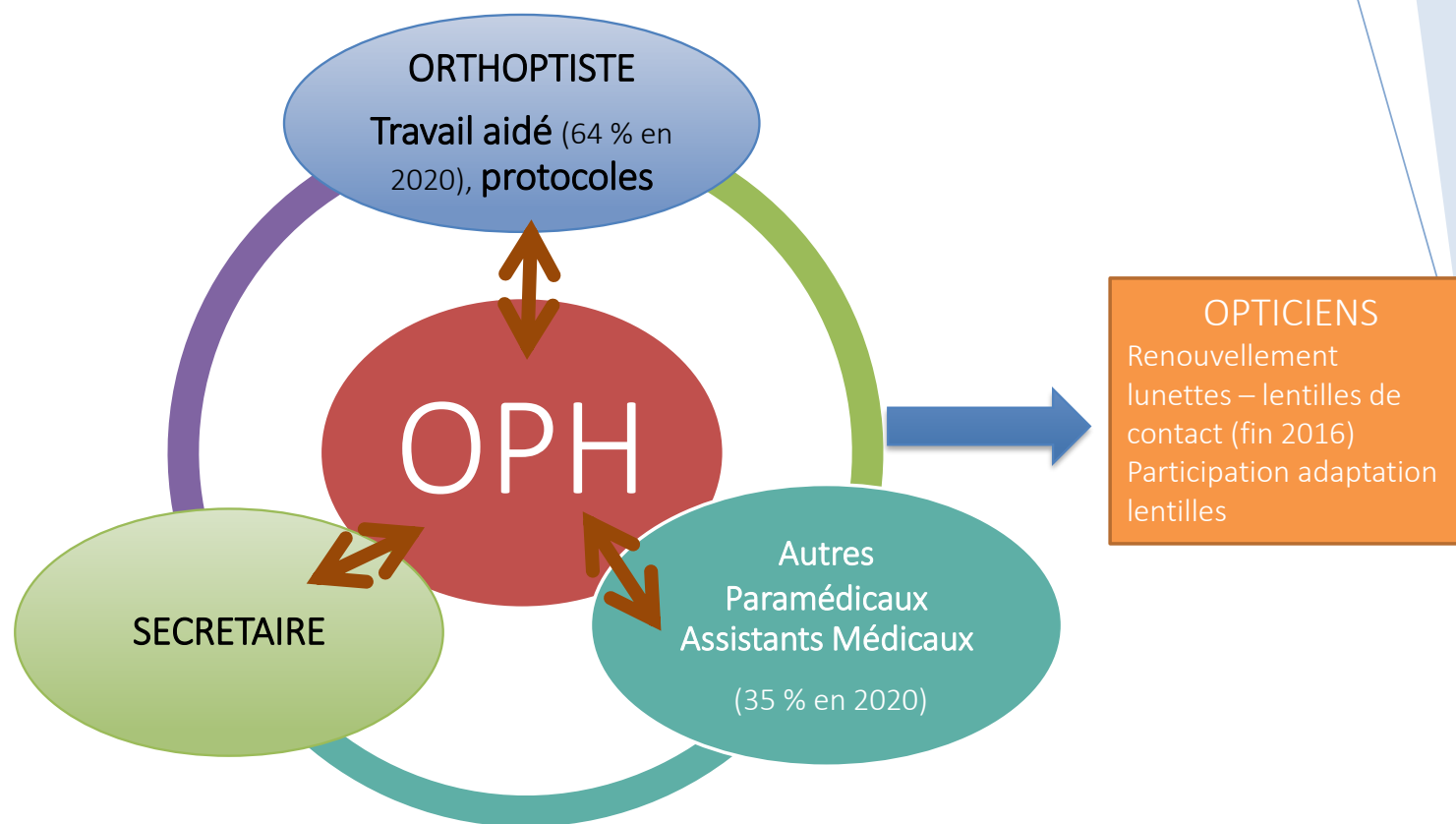
- **Développement rapide** de l'équipe de soins pluriprofessionnelle autour de l'ophtalmologiste
- Un développement du travail aidé **dans toutes les régions**, en fonction des professionnels disponibles
- **Et encore du potentiel** : montée en puissance des infirmier(e)s, démographie des ophtalmologistes, progrès technologiques, optimisation des plannings...

**Cette organisation des soins visuels fonctionne
Elle permet de combiner qualité, efficacité et sécurité pour les
patients !**

LE CABINET D'OPHTALMOLOGIE POURSUIT SA TRANSFORMATION

Etude typologique des cabinets libéraux d'ophtalmologie

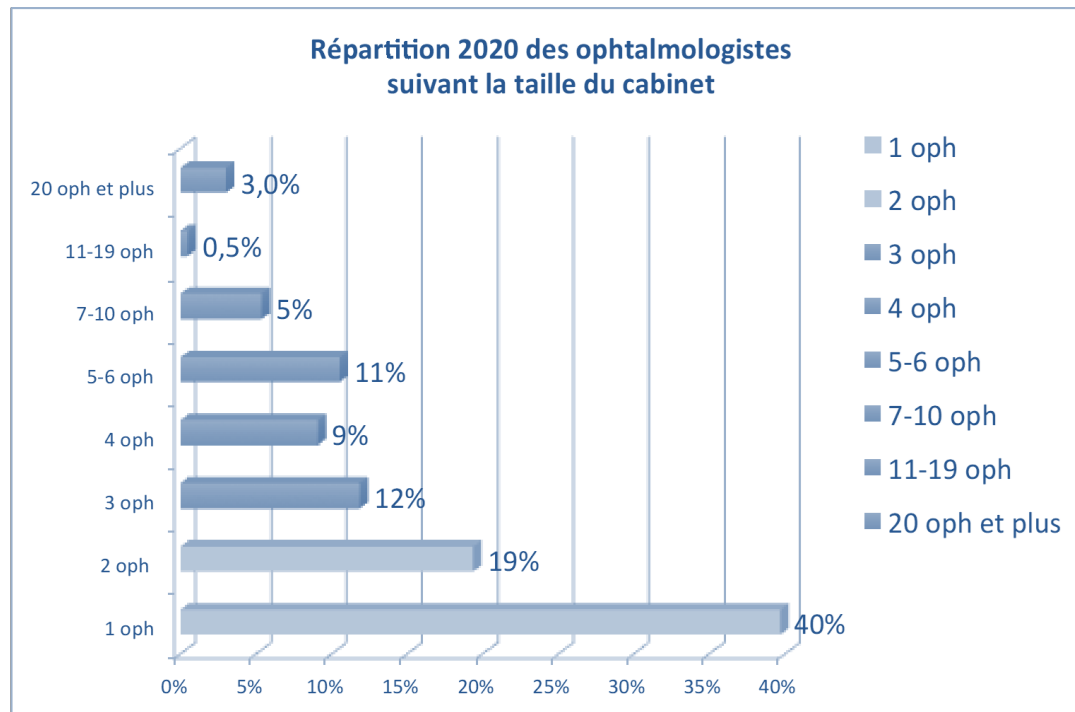
Un fort potentiel de développement



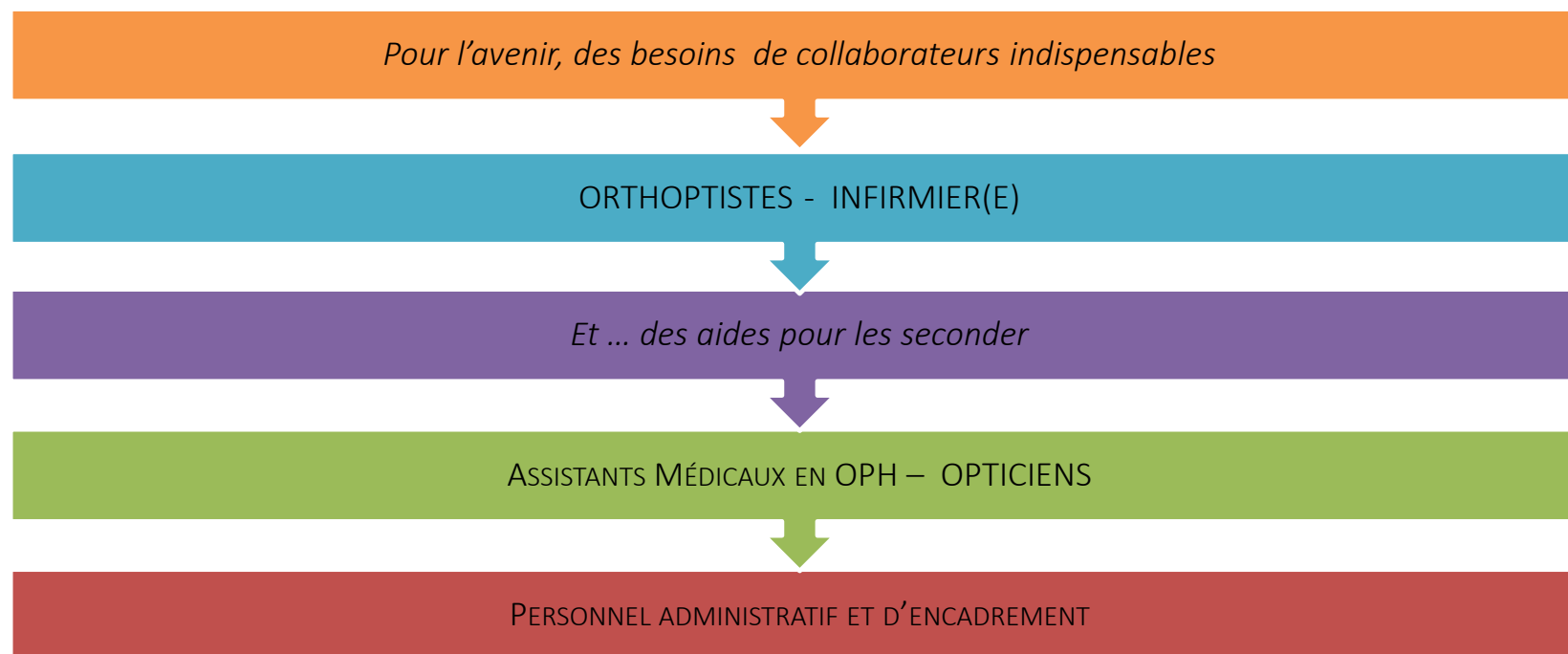
L'ophtalmologie est pionnière du développement du travail en équipe. Son modèle d'équipe pluri-professionnelle autour de l'ophtalmologiste est d'autant plus pertinent pour l'avenir qu'il n'est qu'à 52% de son potentiel

Exercice isolé et en groupe des ophtalmologistes

- Les cabinets composés d'un ou deux ophtalmologistes restent majoritaires, mais ils sont en recul : 59,1% en 2020 versus 63% en 2019.
- Cette évolution va s'accroître : les jeunes ophtalmologistes de moins de 40 ans ne sont qu'à 14% à exercer en cabinet unipersonnel contre 47% pour les 55 à 65 ans.



L'évolution vers l'entreprise médicale



Une nouvelle convention collective des cabinets médicaux a été publiée au JO en mai 2020 elle a créé des postes adaptés à cette évolution

Des résultats à mettre en perspective
avec des évolutions récentes
sur la démographie, les délais de RDV
et la prise en charge des pathologies

POINT SUR LA DÉMOGRAPHIE OPHTALMOLOGIQUE

Une démographie ophtalmologique au beau fixe

(nouvelles projections octobre 2020)

4 leviers :

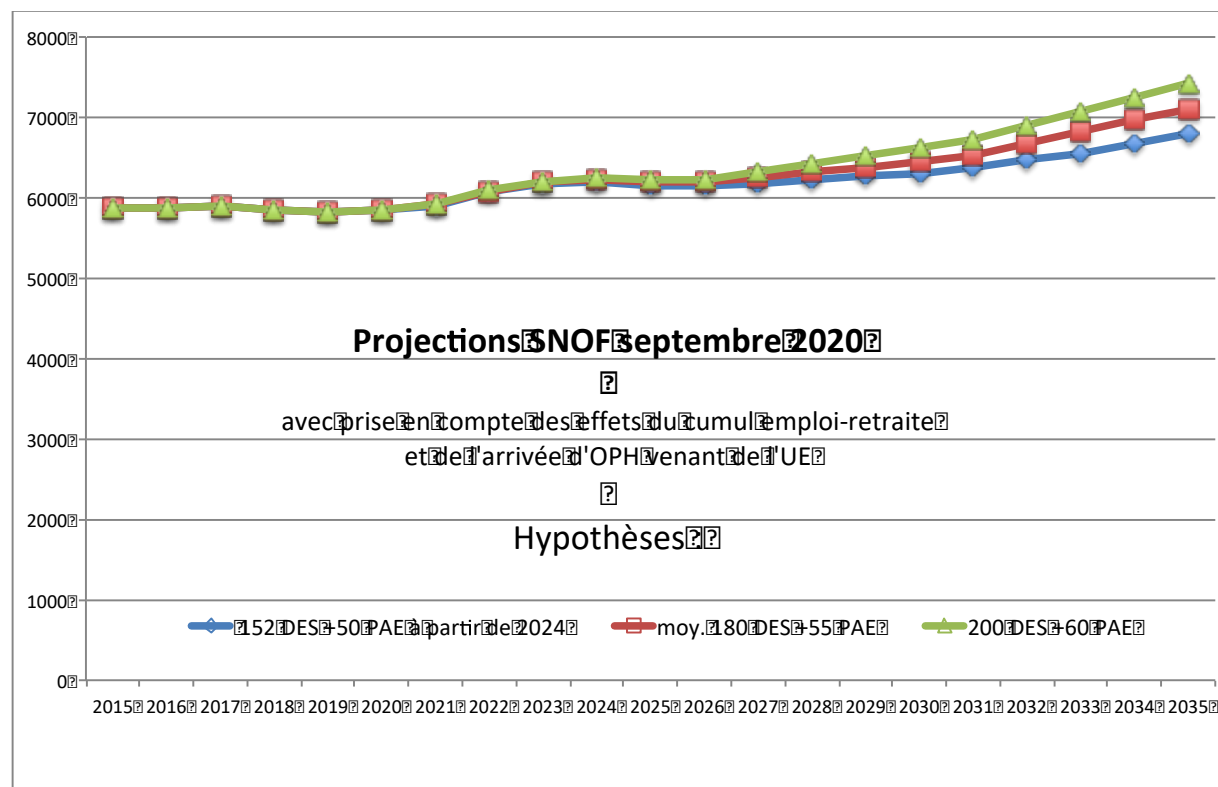
- Les ophtalmologistes actifs de 65 ans et + continuent à progresser en nombre (1260 en 2020). Cela devrait se poursuivre jusqu'en 2024.
- Des promotions de nouveaux ophtalmologistes français diplômés plus importantes (150-160 / an), bien qu'encore insuffisantes
- Un afflux des ophtalmologistes des autres pays de l'UE qui se maintient (50-60 / an)
- Dispositions récentes sur la validation des PADHUE (médecins étrangers à diplôme hors UE)

Une augmentation possible des effectifs dès 2023

Septembre 2020

Le creux démographique annoncé entre 2020 et 2030 n'aura pas lieu : si les effectifs d'entrée restent identiques à aujourd'hui, le scénario le plus probable est une augmentation des effectifs de 5% dès 2023.

- Croissance des effectifs jusqu'à 2024, puis plateau jusqu'en 2028, augmentation plus franche ensuite.
- La validation d'OPH étrangers, ajoutée à la poursuite d'activité au-delà de 65 ans, ont des effets importants:



QUEL IMPACT DU TRAVAIL AIDÉ SUR LES DÉLAIS DE RDV ?

Les délais de RDV en baisse de 7 jours en 2020

Délais d'attente nationaux en ophtalmologie tous motifs confondus (nombre de jours)

Etude	Moyenne	Premier décile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Dernier décile
DREES 2018 (cohorte patients)	80	4	20	52	112	189
CSA - SNOF 2020 Enquête tél. (scénarios 1 et 2) et enquête en ligne	51	3	10	33	70	126
Évolution (2017 à 2020)	- 36%	-25%	-50%	-37%	-37%	-33%

Délai médian d'obtention d'un rendez-vous selon le motif de la demande

Etude	Apparition ou aggravation de symptôme (scénario 2)	Contrôle périodique (scénario 1 + en ligne)	Tous motifs confondus (scénarios 1, 2 et en ligne)
DREES 2018 (cohorte patients)	20	66	52
CSA - SNOF 2020	14	41	33
Évolution (2019 à 2020)	-30%	-38%	-37%

Comparaison des études DREES 2018 (terrain 2^e semestre 2016 -1^{er} semestre 2017) et CSA – SNOF 2020

Baisse de plus d' 1/3 des délais de RDV pour l'ensemble des demandes et des motifs en trois ans

Comparaison des études IFOP et CSA-SNOF

Enquête téléphonique (appels mystères)

Scénario 1 : Nouveau patient pour contrôle

<u>Moyenne</u> des délais de RDV en jours	IFOP - GPV 2017	CSA - SNOF 2019	CSA - SNOF 2020	Évolution 2017 à 2020
Île-de-France	46	46	39	-15%
Centre-Val de Loire	144	109	68	-53%
Bourgogne-Franche-Comté	112	79	94	-16%
Normandie	146	144	103	-29%
Hauts-de-France	108	75	66	-39%
Grand Est	132	68	72	-45%
Pays de la Loire	95	81	71	-25%
Bretagne	156	119	84	-46%
Nouvelle-Aquitaine	91	73	52	-43%
Occitanie	115	101	98	-15%
Auvergne-Rhône-Alpes	123	80	65	-47%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48	46	54	12%
Corse	43	37	46	7%

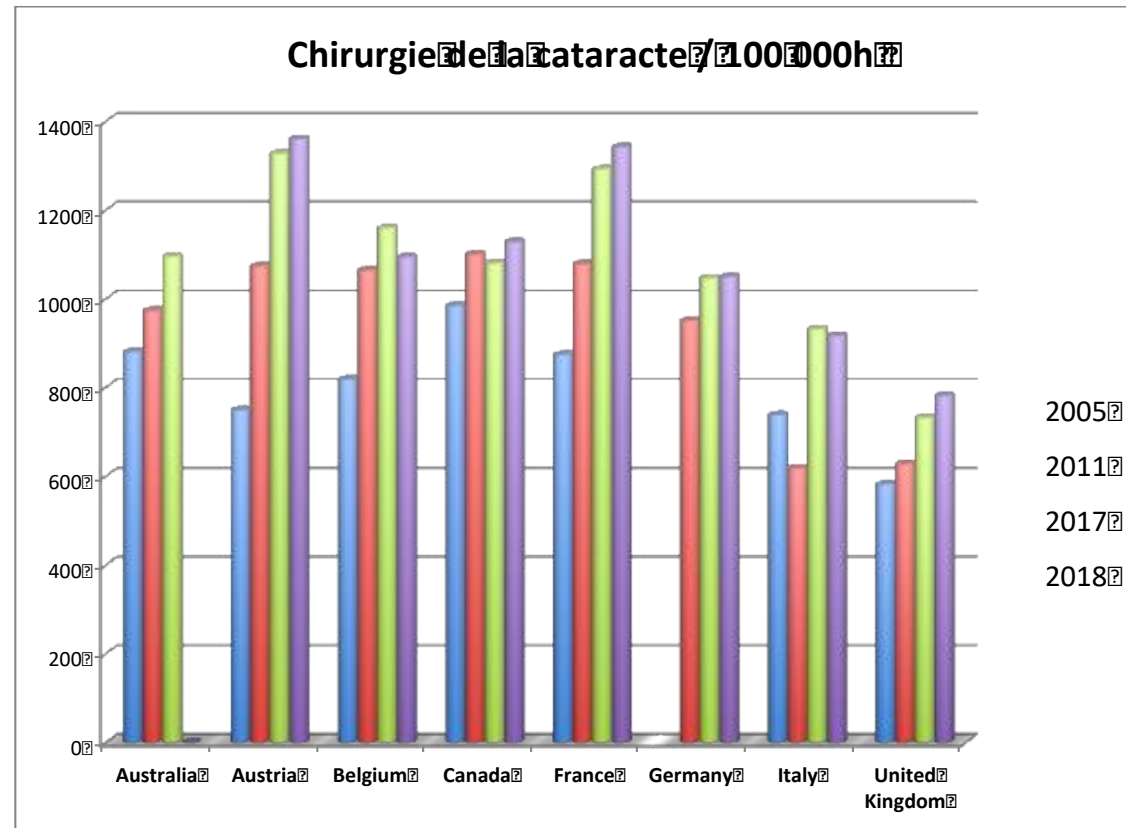
<u>Moyenne</u> des délais de RDV en jours	IFOP - GPV 2017	CSA - SNOF 2019	CSA - SNOF 2020	Évolution 2017 à 2020
Secteur 1	102	85	67	-34%
Secteur 2	76	59	58	-24%
Exercice seul	75	64	60	-20%
Exerce en groupe	95	72	62	-35%

Globalement, il y a une baisse d'1/3 des délais de RDV depuis 2017 pour le scénario 1 (téléphone + internet) : de 87 à 57 jours

L'ACCÈS AUX SOINS OCULAIRES EN FRANCE : FOCUS SUR LES PRINCIPALES PRISES EN CHARGE

La France bien placée en matière de dépistage et de prise en charge des pathologies

- La France toujours est toujours très bien placée
- Elle continue à améliorer ses capacités opératoires

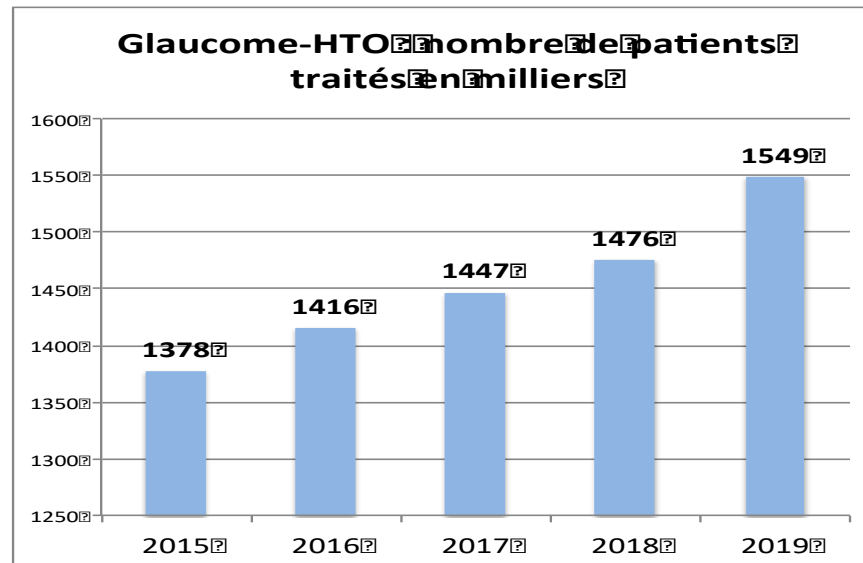


Source OCDE.Stat 2019



La France championne du dépistage du glaucome

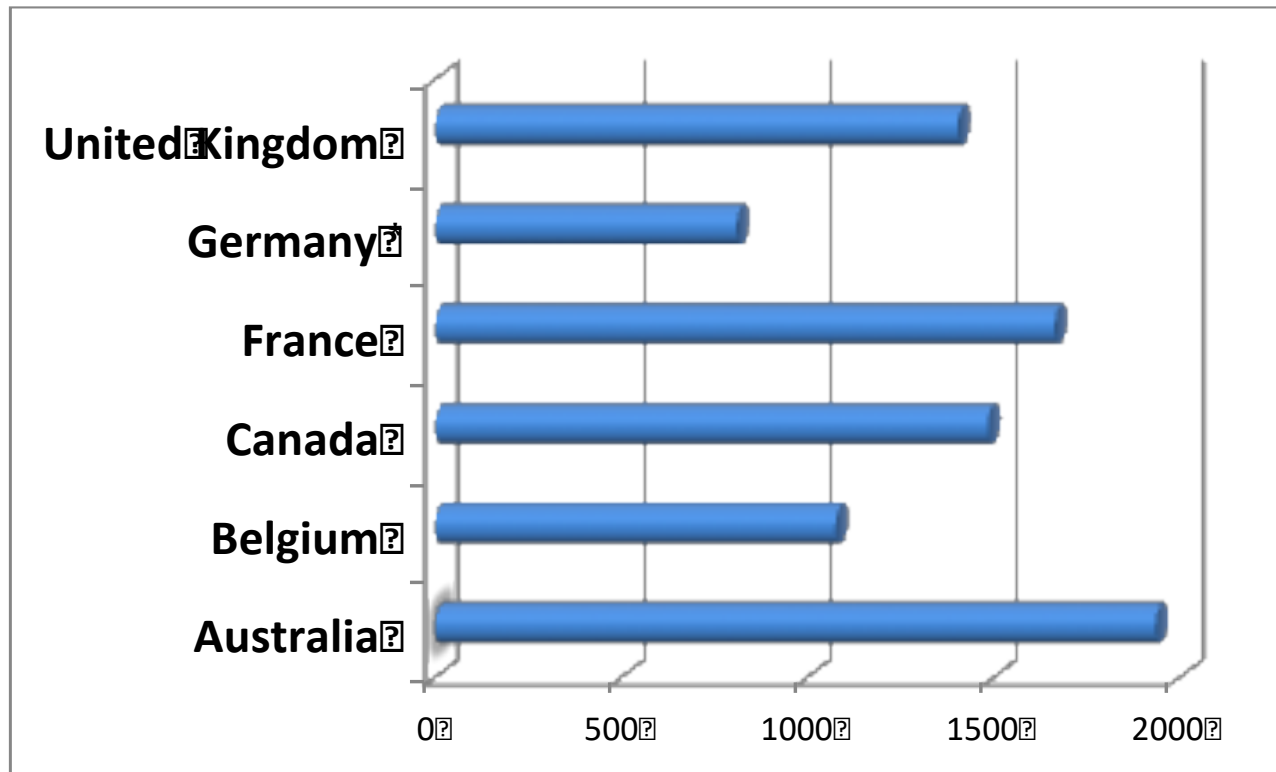
- **1,55 million de patients traités et suivis** en France (soit 2,30% de la population)
- Probablement le meilleur dépistage des pays développés !
- A titre de comparaison :
 - L'Angleterre traite 480 000 patients, soit: 0,9 % de la population
 - L'Allemagne estime à 1 million le nombre de patients, soit 1,2% de la population.



Sources :

- BVA synd. des opt.
- Rapport Charges et produits 2019, CNAM
- Evaluation Base Médic'AM pour 2019

La France en tête pour la prise en charge de la DMLA - maladies rétinienues en Europe



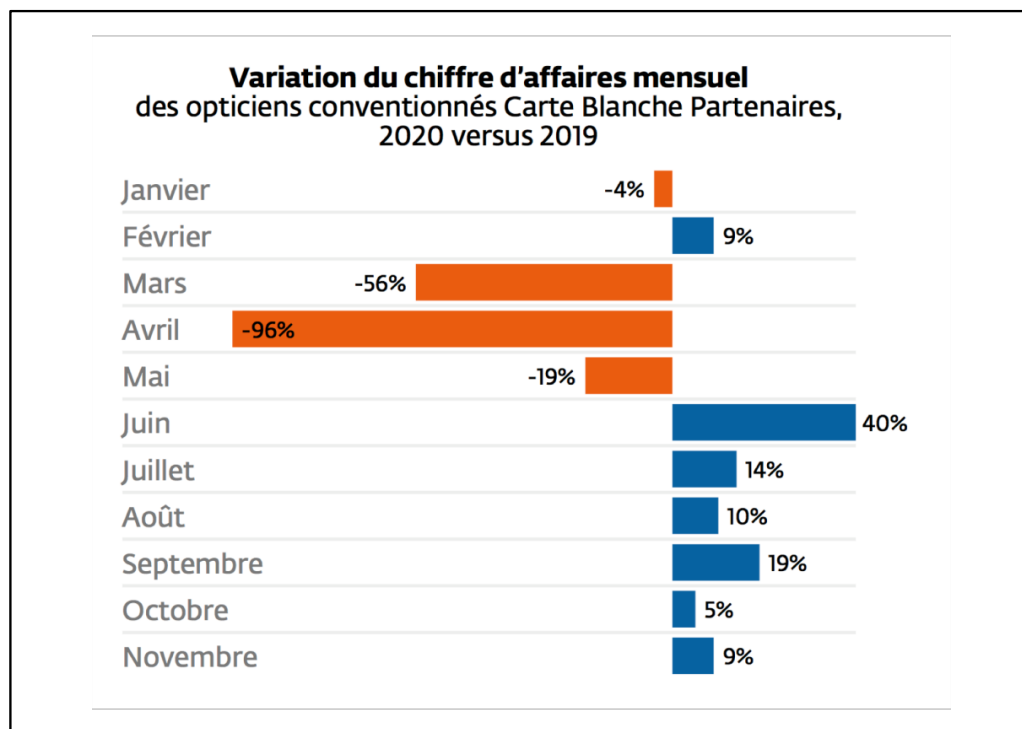
Nombre d'injections
intra-vitréennes
pour 100 000 h
réalisées en 2018

Source : DATACREST Gers for France and IMS Midas sales for others countries Year 2018

- Sans l'Avastin qui représenterait 30 à 50% de l'ensemble, prévalence globale estimée autour de 1400 / 100 000h d'après le syndicat BVA

L'optique français, un marché résilient

Malgré les 2 confinements et l'introduction chaotique du 100% santé, le marché de l'optique français ne termine qu'à -8% en 2020.



Source : L'Essentiel de l'Optique - janvier 2021

On note un important rebond depuis la sortie du 1^{er} confinement.

Les causes probables :

- Efficacité du dispositif de l'ordonnance renouvelable (30 M disponibles)
- Augmentation du renouvellement chez l'opticien
- Optique médicalisée
- Solvabilisation par les OCAM

Marché de l'optique français 2019

Une année record (source Bien Vu)

- 7,3 Mds € de CA (+5,9%)
- 1^{er} marché de l'optique en Europe
- 1^{er} distributeur de lunettes en Europe

LES PRIORITÉS POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE SOIN SUR LE TERRITOIRE

Accélérer sur la question des sites secondaires

Pour améliorer l'accès aux soins partout et assurer qualité et pertinence des soins, **il est urgent de mener une politique volontariste d'incitation à l'installation et à l'ouverture de sites secondaires !**



Ouverture simplifiée des Sites secondaires d'exercice :
Simple déclaration 2 mois avant
(décret 2019-511 du 23 mai 2019)

C'est une nécessité, car en zones sous-dotées les patients sont en moyenne :

- plus âgés
- consultant plus tard
- moins mobiles
- avec des pathologies fréquentes et plus avancées

La télémédecine est à envisager préférentiellement sur des sites secondaires ophtalmos – orthoptistes avec des protocoles validés et financés

Des mesures pour favoriser le développement des sites secondaires

- **Déclaration simple** pour créer/ouvrir un cabinet secondaire (*décret de mai 2019*)
- **Aides conventionnelles** à l'installation et à la création de sites secondaires (*à définir*)
- **Pouvoir se faire remplacer sur le site principal**, lorsqu'on intervient sur un site secondaire (*règles à généraliser par le CNOM*)
- **Déductibilité des frais de rachat** en cas de reprise d'un cabinet OPH sans successeur (*Bercy*)
- **Zonage spécifique à l'ophtalmologiste** pour l'utilisation des contrats conventionnels (*Drees-CNAM-IRDES*)
- Amélioration des **Contrats de Coopérations pour les Soins Visuels** (*DSS-CNAM*)

Nos demandes prioritaires

1. Appliquer les préconisations de la mission IGAS-IGESR sur la démographie des ophtalmologistes et leur répartition :
 - N°4 . **Maintenir au-delà de 2023** la croissance du nombre d'internes en ophtalmologie
 - N°5. Affecter prioritairement les nouveaux postes d'internes **aux régions ayant une densité moindre** en ophtalmologistes
 - N°6 . Développer **les stages d'interne** en milieu libéral
 - N°7 : Accélérer les travaux de **zonage spécifiques à l'ophtalmologie**
 - N°8 : **Attribuer une aide à l'investissement pour l'ouverture de cabinets secondaires** en zones sous-dotées et mieux faire connaître le contrat démographique tout en l'adaptant
 - N°14 : **Accorder avec souplesse des dérogations pour les remplacements au cabinet principal** des médecins qui consultent dans le cadre de leur cabinet secondaire et systématiquement pour les cabinets secondaires installés dans des zones sous-dotées.

Nos demandes prioritaires

2. Mise en route des préconisations de la mission IGAS-IGESR sur le développement du travail aidé et de l'équipe de soins pluriprofessionnelle :
 - Organiser une planification régionale des effectifs en formation en orthoptie.
 - Créer un protocole de coopération national sur la base des actuels protocoles de coopération et de certains protocoles organisationnels entre ophtalmologistes et orthoptistes.
 - Définir clairement en télémédecine ce qui relève de :
 - La téléconsultation
 - La télé-expertise médicale
 - Des relations à distance entre orthoptistes et ophtalmologistes qui pourraient constituer un nouveau cadre : la télé-évaluation
 - Instaurer un dispositif de règles et de sanctions professionnelles pour les opticiens-lunetiers (et les orthoptistes).
 - Renforcer les contrôles par les ARS et les CPAM des différents acteurs de la filière visuelle pour garantir une égalité de tous devant la loi.

En synthèse : ma feuille de route pour le zéro délai

1. Continuer à développer le travail en équipe et améliorer la démographie des ophtalmologistes
2. Accroissement de l'exercice multi-sites par les ophtalmologistes, en incluant la télémédecine, laquelle doit avoir un cadre clair et contrôlable
3. Une prise en charge médicale de qualité et pertinente sur tous les territoires, avec un meilleur équilibre de la répartition des médecins
4. S'appuyer avec les orthoptistes sur des protocoles pertinents, sécurisés et aux limites respectées
5. L'optimisation des prises de rendez-vous et la baisse des délais de RDV

DES QUESTIONS ?

Merci !

